

STRATÉGIE ONTARIENNE DE PRÉVENTION DES MAUVAIS TRAITEMENTS À L'ÉGARD DES PERSONNES ÂGÉES

Le Secrétariat aux affaires des personnes âgées de l'Ontario a mis au point la Stratégie ontarienne de prévention des mauvais traitements à l'égard des personnes âgées et travaille en association avec le Secrétariat ontarien des services aux victimes, ministère du Procureur général (MPG), et l'Ontario Network for the Prevention of Elder Abuse (ONPEA) pour mettre en œuvre cette stratégie.

La Stratégie ontarienne de prévention des mauvais traitements à l'égard des personnes âgées, qui s'étendra sur une période de cinq ans et mobilisera un budget de 4,3 millions de dollars, constitue une première au Canada; elle se concentre sur trois priorités :

- Coordination des services communautaires
- Formation du personnel de première ligne
- Sensibilisation du public

Des consultants régionaux responsables de la prévention des mauvais traitements à l'égard des personnes âgées ont été recrutés dans toute la province pour promouvoir et soutenir les efforts pour combattre et prévenir les mauvais traitements à l'égard des personnes âgées. Les consultants agissent comme des personnes-ressources pour les fournisseurs de services judiciaires et communautaires ainsi que pour les nouveaux comités de coordination et les comités actuels qui luttent contre les mauvais traitements à l'égard des personnes âgées dans tout l'Ontario.

Coordonnateur multiculturel pour la province et la RGT : 416 978-0545

Consultants régionaux :

Nord-Ouest	807 343-8563
Nord-Est	705 525-0077
Ouest	519 971-9217
Centre-Ouest	905 276-3282
Centre-Est	705 745-4100
Est	613 596-5626, poste 234

Ontario Network for the Prevention of Elder Abuse

416 978-1716

onpea.info@utoronto.ca • www.onpea.org

LIGNE D'AIDE AUX VICTIMES

Ligne d'aide aux victimes est une ligne d'information accessible gratuitement dans toute la province financée par le Secrétariat ontarien des services aux victimes et proposant aux victimes d'actes criminels une gamme de services en anglais et en français. Des conseillers expérimentés peuvent fournir des renseignements et des services d'aiguillage en cas de mauvais traitements à l'égard des personnes âgées.

Ligne d'aide aux victimes

Numéro sans frais : 1 888 579-2888

ou dans la région de Toronto : 416 314-2447

Pour obtenir des renseignements généraux sur le ministère, visitez :

www.citizenship.gov.on.ca/seniors/index.html ou appelez la

Ligne Info-personnes âgées :

Numéro sans frais : 1 888 910-1999

ATS : 1 800 387-5559

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR SUR LES MAUVAIS TRAITEMENTS À L'ÉGARD DES PERSONNES ÂGÉES



L'ABUS ENVERS LES AÎNÉ(E)S

 Ontario

QU'ENTEND-ON PAR MAUVAIS TRAITEMENTS À L'ÉGARD DES PERSONNES ÂGÉES?

Par mauvais traitements à l'égard des personnes âgées, on entend le plus souvent tout acte ou toute omission qui nuit à une personne âgée ou qui met sa santé ou son bien-être en danger. L'Organisation mondiale de la Santé définit les mauvais traitements à l'égard des personnes âgées comme un acte unique ou répété, ou l'absence de mesures appropriées, qui se produisent dans toute relation au sein de laquelle le sentiment de confiance attendu est source de préjudice ou de détresse pour la personne âgée. Les mauvais traitements à l'égard des personnes âgées peuvent revêtir la forme de :

- Négligence
- Violence physique
- Violence sexuelle
- Violence psychologique
- Exploitation financière

Les mauvais traitements à l'égard des personnes âgées peuvent être infligés au domicile de la personne, dans un établissement ou au sein de la collectivité.

Les mauvais traitements à l'égard des personnes âgées peuvent être infligés par des membres de la famille, des amis, le personnel ou toute autre personne qui occupe une position de confiance ou d'autorité.

Quels sont les signes et les symptômes des mauvais traitements à l'égard des personnes âgées?

Voici quelques signes de mauvais traitements :

- Dépression, peur, angoisse, passivité
- Blessures physiques non expliquées
- Absence de nourriture, de vêtements et d'autres besoins fondamentaux
- Modification de l'hygiène et de la nutrition
- Non respect des obligations financières
- Retraits bancaires inhabituels

Si vous êtes ou avez été victime de mauvais traitements, ou si une personne de votre connaissance l'est ou l'a été, sachez que vous n'êtes pas seul(e). Il existe des mécanismes de soutien à votre disposition.

Appelez la police locale ou les organismes communautaires de votre région. Vous pouvez aussi obtenir des renseignements sur les mauvais traitements à l'égard des personnes âgées en appelant la Ligne d'aide aux victimes du ministère du Procureur général. Il suffit de composer le numéro sans frais : 1 888 579-2888 dans tout l'Ontario, ou le : 416 314-2447 dans la région de Toronto.

Une liste des ressources provinciales de prévention contre les mauvais traitements à l'égard des personnes âgées figure sur la « Fiche d'information : Ce que vous devez savoir sur les mauvais traitements à l'égard des personnes âgées », affichée à :

www.citizenship.gov.on.ca/senior/index.html. Vous pouvez également composer le numéro sans frais : 1 888 910-1999 (en Ontario).